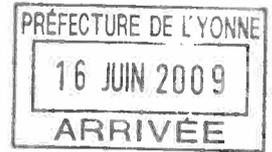


**DEPARTEMENT
DE L'YONNE**



**Communauté de
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Personnel - recours temporaire au DGS de la ville de Joigny pour assurer une mission de conseil et coordination à titre d'activité accessoire (N° 33).

.../...

Conseil communautaire du 8 juin 2009

N° 33/2009

OBJET : Recours temporaire au DGS de la Ville de Joigny pour assurer une mission de conseil et coordination à titre d'activité accessoire

CONSIDERANT le délai d'environ 3 mois pour la prise de fonction d'un nouveau directeur général des services à la Communauté de Communes du Jovinien, suite à la mutation de son prédécesseur,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire que pendant cette période une personne qualifiée assure l'impulsion, la coordination et le suivi indispensable à la continuité du service, notamment dans les domaines de compétences opérationnelles de la CCJ (voirie, déchets,...), mais aussi de fonctionnement de la structure (gestion du personnel, suivi budgétaire et financier, des marchés, préparation des réunions des différentes instances internes...).

VU l'article 3 du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

CONSIDERANT que par son expérience, et l'appartenance de sa collectivité à la Communauté de Communes, il apparaît pertinent de confier cette mission au DGS de la Ville de JOIGNY, à titre d'activité accessoire et temporaire, pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2009,

CONSIDERANT que l'intéressé a accepté, après l'accord du Maire de Joigny, d'apporter sa collaboration à la Communauté de Communes du Jovinien,

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

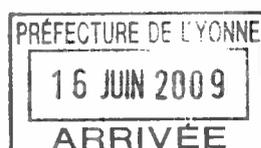
DECIDE de recourir à titre d'activité accessoire aux services du DGS de la Ville de Joigny pour assurer une mission de conseil et coordination administratifs pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 août 2009.

DECIDE d'attribuer à ce collaborateur une indemnité mensuelle égale à 10 % de l'Indice Brut 712 (Indice Majoré 590 au 1^{er} juin 2009).

DIT que les crédits ouverts au budget primitif 2009 de la CCJ, chapitre globalisé 012, sont suffisants pour verser cette indemnité.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre l'arrêté individuel nécessaire

Pour copie conforme



Le Président,
Nicolas SORET

